

# PLAN RÉGIONAL DE PRÉVENTION

HORIZON  
2020

PLAN STRATÉGIQUE  
PREVENTIONBTP

# 2020

Agences

Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées

PASSEZ SIMPLEMENT À LA PRÉVENTION

**OPPBTP**  
La prévention BTP





## Sommaire

<b>Introduction sur le plan stratégique Horizon 2020.....</b>	<b>5</b>
Le plan stratégique Horizon 2020.....	6
Le plan régional de prévention 2020 des agences Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées.....	8
<b>Programme prioritaire n°1 : Développer la culture de prévention .....</b>	<b>11</b>
Sous-programme 1-2 : Outils et argumentaires .....	13
Sous-programme 1-3 : Promotion et partenariats .....	15
Sous-programme 1-4 : Le DUER et son Plan d'Action, une Priorité .....	18
▶ Sous-programme 1-5 : Formation professionnelle continue (FPC).....	20
Sous-programme 1-6 : Formation initiale .....	22
<b>Programme prioritaire n°2 : Actions ciblées .....</b>	<b>26</b>
Sous-programme 2-1 : Gestion des situations d'urgence .....	28
Sous-programme 2-2 : Actions ciblées par risques prioritaires .....	30
Sous-programme 2-3 : Accompagnement des CSE .....	35
Sous-programme 2-4 : Accompagnement des grandes entreprises.....	38
Sous-programme 2-5 : Accompagnement des Maîtres d'ouvrage .....	39
Sous-programme 2-6 : Accompagnement des coordonnateurs SPS .....	40
Sous-programme 2-7 : Accompagnements individuels.....	42
<b>Programme prioritaire n°3 : Améliorer les conditions de travail.....</b>	<b>46</b>
Sous-programme 3-2 : Base de données « solutions conditions de travail » .....	48
Sous-programme 3-3 : Études conditions de travail.....	49
Sous-programme 3-4 : Risques chimiques, études et outils techniques.....	50
<b>Programme prioritaire n°4 : digital.....</b>	<b>54</b>







## INTRODUCTION SUR LE PLAN STRATEGIQUE HORIZON 2020

---

*Alors que le Bâtiment et les Travaux Publics peuvent espérer une sortie de crise dans les années qui viennent, les défis à relever ne manquent pas.*

*Évolution des attentes du marché, public ou particulier, évolution de la société, défi de la rénovation énergétique, tout cela nécessite une adaptation de l'offre des entreprises, par des offres intégrées, regroupement d'entreprises, une gestion des interactions encore plus surveillée. Tout cela n'est pas sans conséquence sur l'acte de construire et donc naturellement sur la maîtrise des risques professionnels associés.*

*Les organisations professionnelles et syndicales du Bâtiment et des Travaux Publics soutiennent ces évolutions, en adaptant les outils et dynamiques au service des entreprises et des salariés.*

*Pendant les années de crise, depuis 2009, les entreprises du BTP n'ont pas relâché les efforts en prévention des risques professionnels. L'indice de fréquence des accidents du travail a baissé de près de 15% en 5 ans, plus forte baisse jamais enregistrée ! Les innovations se sont succédées pour apporter toujours plus de solutions adaptées et accessibles, tant en ce qui concerne les matériels et matériaux que les méthodes de construction et l'organisation des chantiers. La prévention est devenue un sujet de mobilisation majeur pour toutes les organisations professionnelles et syndicales, et pour un nombre croissant d'entreprises.*

*Le respect des hommes et des femmes du BTP, et l'amélioration continue de leurs conditions de travail, doivent trouver toute leur place dans le monde de demain, et contribuer ainsi à la poursuite de la réussite du Bâtiment et des Travaux Publics, à une image forte auprès des clients, à la capacité d'attirer les meilleurs talents, à une juste valorisation de la contribution du BTP à l'économie et la collectivité nationales.*

*Depuis 1947, l'OPPBTB veille à la santé et à la sécurité des salariés du Bâtiment et des Travaux Publics, selon les orientations arrêtées par les partenaires sociaux de la profession.*

***Le plan stratégique quinquennal HORIZON 2020 et les plans régionaux de prévention qui en sont la déclinaison régionale représentent la contribution attendue de l'Organisme pour permettre aux entreprises du BTP de relever avec succès les défis qui les attendent en prévention des risques professionnels et amélioration des conditions de travail.***

***Cette année est la dernière année de ce plan. De nombreuses actions ont déjà été menées et de nombreux résultats obtenus. 2020 doit permettre de nous rapprocher encore plus des ambitions que nous poursuivons pour le plan Horizon 2020.***

## LE PLAN STRATEGIQUE HORIZON 2020

---

Le bilan du plan Horizon 2015, réalisé au travers de ces retours d'expérience, des questionnements des membres de comités régionaux et du comité national, des expressions des collaborateurs de l'OPPBTBTP, des enquêtes auprès des entreprises du BTP, a permis au Conseil du Comité National d'exprimer et de définir les attentes essentielles concernant le programme stratégique de l'OPPBTBTP sur les prochaines années.

Il ressort donc de ce bilan, confronté aux réalités de l'environnement du BTP, que **3 enjeux sont prioritaires dans le BTP sur les questions de santé et sécurité au travail** :

1. Poursuivre la mobilisation des entreprises et de leurs salariés, en particulier parmi les plus petites mais pas uniquement, pour développer la prise en charge active des questions de santé et sécurité au travail au quotidien dans un contexte où les solutions sont largement disponibles.
2. Faire baisser les accidents graves et mortels. Avec entre 150 et 200 décès par an, la situation est clairement inacceptable et des actions doivent être menées résolument pour faire baisser ce nombre.
3. Relever le défi des conditions de travail et de leur amélioration : dès 2011 avec l'accord de branche pour la prévention de la pénibilité et l'amélioration des conditions de travail, le BTP a affirmé sa volonté de faire progresser les conditions de travail, facteur d'attractivité du métier, de satisfaction et d'efficacité au quotidien. Il importe d'amplifier le mouvement.

Le Conseil du comité national a donc acté que le plan stratégique **Horizon 2020** devait se baser sur des **principes d'actions**, au nombre de 6, permettant à l'OPPBTBTP d'assurer au mieux, avec efficacité mais aussi efficience sa mission de promotion de la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles auprès des acteurs de la construction et en premier lieu auprès des entreprises et des salariés du BTP.

Ces principes sont les suivants :



**1. Privilégier la dimension collective et mutualisée dans les actions et démarches de l'OPPBTBTP ;**



**2. Renforcer la logique de choix, de mesure et d'évaluation ;**



**3. Favoriser systématiquement une approche partenariale ;**



**4. Faire évoluer et professionnaliser davantage nos outils, tout en associant nos partenaires ;**



**5. Développer l'agilité de l'organisation, pour accompagner rapidement les changements de priorité et d'action ;**



**6. Rester attentif à l'efficacité d'emploi de nos moyens, dans un contexte d'évolution de nos ressources financières.**

Ils sont à appliquer au quotidien pour toutes actions et projets de l'OPPBTBTP et notamment dans le cadre des axes de travail définis, exprimés en **5 programmes prioritaires** :



- **PP1** - Culture prévention : mobiliser les entreprises avec un message positif de performance et le DUER comme porte d'entrée
- **PP2** : Renouveler les accompagnements des entreprises et des acteurs-clés de la construction, dans une approche mutualisée et ciblée, avec l'objectif prioritaire de baisse des accidents graves et mortels
- **PP3** - Conditions de travail : développer des solutions innovantes et performantes grâce aux retours d'expérience et à des études de terrain, et accompagner la mise en œuvre du compte pénibilité
- **PP4** - Stratégie digitale : une offre de prévention innovante et personnalisée, accessible à tous
- **PP5** : Déployer une organisation dynamique au service du plan stratégique HORIZON 2020

**Parmi ces 5 programmes prioritaires, les trois premiers sont ceux qui ont les implications les plus fortes en agence dans le cadre de l'activité opérationnelle en direction des entreprises.**

Le plan Horizon 2020 propose une approche positive en prévention pour des entreprises performantes et la satisfaction de tous sur des chantiers sûrs et sains.

Il est en phase avec les axes du Plan Santé Travail 3 qui mettent notamment en avant la notion de valorisation de la santé et de la sécurité au travail — par une approche préventive et positive, par la lutte contre les risques les plus prégnants, par des approches ciblées, par la poursuite de l'amélioration des conditions de travail, élément essentiel de la qualité de vie au travail — et qui visent à organiser l'action de tous les acteurs de la prévention dans une synergie permettant des résultats concrets et mesurables tout particulièrement auprès des TPE et PME.

**Nous arrivons donc dans la dernière année du plan et il s'agit en 2020 principalement de poursuivre les actions en cours et de consolider les résultats des nombreuses actions et projets menés à bien ces quatre dernières années, avant un bilan qui sera réalisé en 2021.**

## LE PLAN REGIONAL DE PREVENTION 2020 DES AGENCES LANGUEDOC-ROUSSILLON ET MIDI-PYRENEES

---

Au niveau régional, le Plan régional de prévention (PRP) s'inscrit en droite ligne des orientations du plan Horizon 2020 et des orientations 2020 votées par le Conseil du Comité National en octobre 2019. Il en est la déclinaison régionale, déclinaison prenant en compte le contexte régional à savoir :

- Les axes et plans d'action des partenaires institutionnels que sont les SIST, les Carsat, la Direccte, et Aract ;
- Les actions déjà menées, les résultats déjà obtenus et les retours d'expérience associés ;
- Les ressources locales internes à l'OPPBTP mais aussi externes, dans le cadre des partenariats existants ou à construire ;
- Les problématiques spécifiques et priorités ressortant du contexte local dont l'accidentologie et notamment celles relevées par le Conseil régional Occitanie.

Le Plan régional de prévention organise le déploiement des actions nationales souvent menées avec le soutien ou la collaboration de la DGT, de la CNAM et d'autres acteurs nationaux, actions telles que la campagne contre les chutes de hauteur

Il permet aussi la définition et le déploiement d'actions locales en fonction des éléments de contexte cités ci-dessus.

Il convient néanmoins dans ces différents projets de favoriser ceux qui permettent de profiter au plus grand nombre, soit par des actions collectives, soit par la mutualisation des résultats et retour d'expérience réalisés.

**En 2020, en cohérence avec les orientations du plan HORIZON 2020, particulièrement en ce qui concerne les programmes prioritaire 1 à 3, dans une logique de continuité avec certaines des actions menées depuis le début du plan, le PRP se focalisera notamment sur les thèmes et actions suivants (liste non exhaustive) :**

- Poursuite de l'action ciblée contre les **risques de chutes de hauteur** dans le cadre des actions de prévention des risques les plus "accidentogènes", en partenariat avec la CNAM et les Carsat, dans le cadre d'une convention renouvelée. Cette année l'accompagnement des entreprises déjà ciblées les années précédentes sera poursuivi chaque fois que considéré comme profitable et de nouvelles cibles, en nombre limité cependant, ont été définis. Les Carsat se focaliseront plus que précédemment sur les actions envers la Maîtrise d'ouvrage.
- Dans le cadre de l'évolution de notre politique de **formation professionnelle continue**, un effort particulier sera fait pour faire progresser dans les entreprises les



formations qui permettent de pérenniser leur démarche de prévention (formation de l'encadrement, du chargé de prévention, formation à des méthodes de prévention, etc.)

- Appropriation et déploiement d'une nouvelle offre de service de conseil et d'accompagnement des entreprises favorisant les progrès en **culture prévention**.
- Poursuite des actions visant à l'amélioration du dialogue social et notamment par l'accompagnement des actions des **CSE et CSSCT**, dans un souci de maintien et de développement dans les IRP des pratiques et échanges favorables à l'amélioration des conditions de travail
- Poursuite de la mobilisation des entreprises, avec le concours des partenaires de l'OPPBTB, organisations professionnelles, services de santé, entreprises exemplaires en prévention, sur la réalisation et la mise à jour du **document unique d'évaluation des risques professionnels et du plan d'action associé**, avec l'un des outils d'évaluation présents sur le site internet [www.preventionbtp.fr](http://www.preventionbtp.fr), le document unique étant une étape essentielle dans le développement d'une culture de prévention performante ;
- Renforcement du recueil des **retours d'expérience dans une logique de mutualisation** et de publication (via divers outils et média développés au niveau national, ex. : solutions chantier, cas P&P, analyse AT)

Le contexte local de la région Occitanie influe sur les méthodes et modalités de déploiement du plan Horizon 2020 et notamment les éléments suivants sont à prendre en compte dans la définition des actions à mener :

- Concurrence aigüe liée notamment aux entreprises transfrontalières et au détachement de main d'œuvre
- Accidentologie supérieure en Languedoc-Roussillon à celle observée nationalement
- Plus de 90 % des entreprises du BTP de la région ont un effectif inférieur ou égal à 10

**Les actions du plan de prévention de la région Occitanie sont détaillées dans les fiches actions présentées dans les chapitres « sous-programme » ci-après.**

PROGRAMME STRATÉGIQUE

#01

# DÉVELOPPER LA CULTURE PRÉVENTION

HORIZON  
2020

PLAN STRATÉGIQUE  
PREVENTIONBTP



## PROGRAMME PRIORITAIRE N°1 : DEVELOPPER LA CULTURE DE PREVENTION

---

### **Culture prévention : mobiliser les entreprises avec un message positif de performance et le DUER/évaluation des risques professionnels comme porte d'entrée**

L'objectif général de ce programme prioritaire est de favoriser le développement d'une culture de prévention et de performance au sein des entreprises du BTP et plus largement dans le secteur de la construction.

Deux approches complémentaires sont mises en œuvre :

1. **Concevoir, maintenir et mettre à disposition des outils simples et performants** et les faire connaître par l'intermédiaire de nos partenaires et par une promotion adaptée :  
Outils d'évaluation des risques et de construction du plan d'action, services en ligne, outils pratiques clé en main, etc. ont été développés ces dernières années, et répondent au besoin de simplicité et de pragmatisme des entreprises et notamment des plus petites, sans pour autant sacrifier la rigueur.
2. **Déployer une approche résolument positive**, mettant en avant la prévention comme un facteur de performance pour l'entreprise et non plus seulement comme une « obligation morale » ou comme une obligation réglementaire.

Engagée avec les travaux « Dimension économique de la prévention » dits Diméco puis « Prévention et Performance », l'approche positive est une question d'état d'esprit et de conviction sur les bienfaits que les démarches de prévention peuvent apporter à l'entreprise, ses salariés et à la société dans son ensemble. Travailler à changer le regard sur la prévention passe aussi par un discours différent. En cela, notre persévérance sera essentielle.

La première approche demande aussi que nous renforçons nos actions et nos partenariats pour que l'évaluation des risques devienne une réalité concrète dans toutes les entreprises du BTP et notamment que le plan d'action en lien avec cette évaluation devienne une réalité opérationnelle. Il est indispensable de progresser sur ce point et d'augmenter la proportion des entreprises véritablement actrices de leur maîtrise des risques pour que l'on puisse tendre vers 100 % des entreprises du BTP disposant d'un document unique et d'un plan d'action de prévention concret et vivant.

Pour nous permettre de suivre la progression, les enquêtes sont régulièrement réalisées et des indicateurs d'utilisation de nos outils en ligne sont suivis au niveau national.

Il est à noter que ces approches sont aussi très clairement présentes au niveau de l'axe 1 du plan santé Travail.

### **Point clés**

Dans le cadre de ce programme prioritaire une attention plus particulière sera portée sur les points clés suivants :

- **Renforcement des partenariats existants et développement de nouveaux partenariats pour multiplier le nombre d'entreprises ayant réalisé leur évaluation des risques.** Il est nécessaire de s'associer à des acteurs de terrain, ayant la capacité de toucher les entreprises. .  
Nos efforts sont essentiellement concentrés sur l'ingénierie des outils, la catalyse et la formalisation des partenariats. Bien entendu nous continuons à agir nous-mêmes auprès des entreprises ce qui nous permet un retour d'expérience direct sur nos outils.
- En **formation professionnelle continue**, poursuite de la conception et promotion de modules « culture prévention » pour toutes les catégories de personnels (chef d'entreprise, encadrants et opérateurs. Nous poursuivons l'actualisation de notre offre de formation continue pour y intégrer des éléments favorisant le développement d'une culture de prévention, y compris à destination des grandes entreprises.
- Déploiement et promotion des outils existants, récemment conçus, et poursuite du développement de **méthodes et outils** simples et faciles d'accès permettant au plus grand nombre d'entreprises, en particulier les TPE-PME, d'engager, de structurer et faire vivre leur démarche de prévention.
- Appropriation et déploiement de **nouvelles méthodes et outils de conseil et d'accompagnement** des entreprises de BTP mettant l'accent sur les progrès en culture de prévention
- En **formation initiale**, poursuite, en collaboration avec l'éducation nationale, le CCCA-BTP et les CFA BTP, de l'intégration dans les différents cursus professionnels ou supérieurs, d'éléments favorisant le développement de réflexes de prévention et d'une culture de prévention.

### Les sous-programmes

Ce programme prioritaire comporte 7 sous-programmes en lien direct avec les thèmes abordés ci-dessus.

- SP1-1 : Évaluation et mesure
- **SP1-2 : Développement d'argumentaires et d'outils, 1- Offre de service pour les entreprises et 2- Approche positive**
- **SP1-3 : Promotion et partenariats**
- **SP1-4 : le DUER et son plan d'action, une priorité**
- **SP1-5 : Formation professionnelle continue**
- **SP1-6 : Formation initiale**
- SP1-7 : Systèmes de management Santé et sécurité au travail

Parmi ceux-ci les **sous-programmes 1-2, 1-3, 1-4, 1-5 et 1-6** sont **déclinés en agence** dans le cadre du PRP par l'intermédiaire d'actions concrètes adaptées au contexte local.

**Les actions relatives à ces sous-programmes sont décrites dans les fiches actions présentées ci-après.**



## SOUS-PROGRAMME 1-2 : OUTILS ET ARGUMENTAIRES

---

Ce sous-programme comporte un axe autour de la conception, la mise à disposition aux entreprises ainsi que la maintenance et l'actualisation d'une **offre de service et d'outils**, adaptés et efficaces, pour progresser en prévention et d'un second, en soutien du premier, sur la promotion de **l'approche positive de la prévention** étayée, notamment, par nos travaux sur le lien entre **Prévention et Performance**.

### 1-2-1 Offre de service et outils :

Cette offre se déploie essentiellement au travers :

- des activités des agences en conseil et accompagnement des entreprises (en individuel et collectif, ex. atelier pour la réalisation du DUER et son plan d'actions, contrats d'accompagnement) en utilisant notamment une nouvelle gamme d'outils développée en 2018 et 2019
- de l'ensemble des services, outils, applications et informations proposé par le site internet [preventionbtp.fr](http://preventionbtp.fr) mais aussi par l'intermédiaire de « préventionbtp en direct », notre service de réponse en ligne lancé début 2020.

### 1-2-2 Approche positive et Prévention et Performance

Basées sur le principe qu'une action de prévention participe, voire même permet le développement de la performance de l'entreprise, les activités relatives à cet axe sont organisées autour de deux pôles :

- d'une part **la collecte et l'explicitation de cas d'école** qui permettent de démontrer l'apport de la prévention à la performance de l'entreprise (après une première étape sur des cas développant des situations de travail spécifiques, nous nous engageons dans l'étude de cas applicables à l'ensemble d'une opération, voire à l'ensemble d'une entreprise) ;
- d'autre part **les activités de promotion de l'approche positive dans laquelle s'inscrit Prévention et Performance**, par tous les moyens à notre disposition et avec le soutien de nos partenaires. En outre, une valorisation académique du sujet est étudiée pour conforter les bases théoriques de l'approche dans un cadre de recherche universitaire.

## Approche positive de la prévention

Contribuer à l'amélioration de la base de connaissance Prévention & Performance

Multiplier les relais externes pour déployer l'approche positive de la prévention

Promouvoir l'approche positive de la prévention (réunions, supports de communication)

Fiche action n°1-2-2 A		
Action	Acteurs Partenaires	Calendrier
Collecte et explicitation de cas d'école qui permettent de démontrer l'apport de la prévention à la performance de l'entreprise	L'OPPBTP – les OP – les entreprises	2018
		2019
		2020

Fiche action n°1-2-2 B		
Action	Acteurs Partenaires	Calendrier
Réunions promotion de l'approche positive de la prévention	L'OPPBTP, les OP	2018
		2019
		2020



## SOUS-PROGRAMME 1-3 : PROMOTION ET PARTENARIATS

---

L'objectif du sous-programme et des actions du PRP est, au travers d'opérations de promotion nationale et locale mais aussi et surtout de partenariats avec les acteurs au contact des entreprises et des salariés de :

- Faire valoir par tous moyens de promotion et de communication l'importance de la prévention des risques professionnels et faire connaître auprès d'une majorité d'acteurs du BTP les outils et démarches qui y contribuent, notamment ceux développés par l'OPPBTBTP pour les entreprises du BTP. Un plan de communication est établi pour 2020.
- Conforter et poursuivre les partenariats existants, notamment ceux avec les organisations professionnelles et les services de santé au travail en assurant en particulier un rôle de promoteur et/ou d'opérateur actif pour la réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels.

Au niveau national, depuis fin 2018, dans le cadre des partenariats avec les organisations professionnelles, plus de 450 réunions, réunissant plus de 5 700 participants, ont été organisées dans les différentes agences dont plus de 230 ateliers pour la réalisation du document unique d'évaluation des risques santé et sécurité au travail ce qui correspond globalement à ce qui avait été prévu dans le cadre des conventions.

### Situation et contexte locaux

	<p><b>Languedoc-Roussillon : Nombreux services de santé interprofessionnels (un seul service BTP) dont les contours évoluent encore (réforme de la Santé au Travail et fusion administrative des deux régions).</b></p> <p><b>Midi-Pyrénées : Identifier et utiliser les meilleurs vecteurs pour assurer la promotion de la prévention le plus largement possible.</b></p>
---	--

### Partenariats avec les Organisations Professionnelles

Mettre en œuvre les actions programmées dans les conventions régionales et départementales avec les organisations professionnelles (FFB, CAPEB, SCOP BTP, FRTP)

Assurer la visibilité locale des messages de prévention ciblés et renforcer la promotion des services de l'OPPBTBTP et en priorité de PréventionBTP En direct et MonDocUnique Prem s au cours des réunions d'informations organisées en partenariat avec les organisations professionnelles





## Partenariats avec les SIST

**Languedoc-Roussillon** : Sur les 15 services de santé LR, 12 sont concernés par le BTP. Parmi ces 12 services, 10 ont signé une convention de partenariat ou une convention tripartite. (et l'Agence reste attentive aux 2 autres services : Marcoule et Beaucaire).

**Midi-Pyrénées** : Travail en collaboration avec les services de santé au travail et notamment avec l'ASTIA, le SRAS, les SIST de l'Aveyron.

Fiche Action n°1-3 B								
Action	Acteurs Partenaires	Calendrier						
Réunions d'information technique pour les entreprises adhérentes des SIST	Les Collaborateurs OPPBTP + Médecins du travail & IPRP	<table border="1"> <thead> <tr> <th>2018</th> <th>2019</th> <th>2020</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="background-color: red;"></td> <td style="background-color: red;"></td> <td style="background-color: green;"></td> </tr> </tbody> </table>	2018	2019	2020			
2018	2019	2020						
Formation (chantiers/métiers) des personnels des services partenaires.  Support technique Amiante pour le SRAS (MP)  Journées techniques SRAS / ASTIA / OPP (MP)  Poursuite du réseau PREV'BTP LR d'échange interservices (fusion LR/MP à l'étude)  Sessions d'appropriation des outils de l'OPPBTP : « Mon document Unique PREM's » pour animation par les SIST	Les collaborateurs OPPBTP et Les personnels des SIST partenaires (Médecins du Travail, IPRP, ASST)	<table border="1"> <thead> <tr> <th>2018</th> <th>2019</th> <th>2020</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="background-color: red;"></td> <td style="background-color: red;"></td> <td style="background-color: green;"></td> </tr> </tbody> </table>	2018	2019	2020			
2018	2019	2020						

## SOUS-PROGRAMME 1-4 : LE DUER ET SON PLAN D'ACTION, UNE PRIORITE

---

L'évaluation des risques et la mise en œuvre d'un plan d'action de prévention sont la pierre angulaire de toute démarche de prévention.

Afin de développer la culture prévention, l'objectif de ce sous-programme consiste à inciter par tout moyen à la réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUER) et de son plan d'action, en ciblant en premier lieu les TPE et entreprises artisanales.

- Ces dernières bénéficient depuis février 2018 d'un site dédié et d'un nouvel outil d'évaluation des risques professionnels, **monDocUnique Prem's**, plus simple d'utilisation.
- La réalisation, dans le cadre des partenariats (SP1-3) avec les organisations professionnelles et avec certains services de travail, d'ateliers de réalisation et de mise à jour du document unique avec **l'outil monDocUnique Plus** se poursuit, en fonction des besoins exprimés et des opportunités.
- La promotion des outils et services en ligne est à poursuivre et à intensifier pour les faire connaître aux entreprises qui sont prêtes et à même de mener leur démarche et à la faire vivre en autonomie.

En 2019, au travers de nos applications monDOCunique Plus et MonDOCunique Prem's, plus de 10 000 DU + plans d'action ont été générés au niveau national, ce qui porte à 35 000 environ au total, les entreprises qui utilisent ce service en 2019.

	<p><b>Languedoc-Roussillon &amp; Midi-Pyrénées :</b></p> <p><b>Les partenaires de l'OPPBTP accompagnent l'OPPBTP dans la promotion et l'animation des ateliers de document unique et l'accompagnement personnalisé des entreprises.</b></p>
---	---

### **Ciblage des actions :**

- Poursuivre cette action de promotion vers les entreprises leaders
- Poursuivre la planification des ateliers « Document Unique » avec tous les partenaires (OP, SIST, CCCA BTP)
- Poursuivre la promotion de monDOCunique Prem's.



## Accompagnement des entreprises par le DUER

A l'issue de l'action, les entreprises participantes auront engagé leur DUER et leur plan d'action avec l'outil e-prévention OPPBTP.

<b>Fiche Action n°1-4</b>								
<b>Action</b>	<b>Acteurs Partenaires</b>	<b>Calendrier</b>						
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagnement collectif des entreprises</li> <li>- Etablissement avec chaque structure (OP, SIST, CFA...) d'un calendrier prévisionnel d'atelier DU (LR et MP)</li> </ul>	<p>Les Collaborateurs OPPBTP Les OP</p> <p>Les partenaires de l'OPPBTP</p>	<table border="1" style="margin: auto;"> <tr> <td style="padding: 5px;">2018</td> <td style="padding: 5px;">2019</td> <td style="padding: 5px; background-color: green; color: white;">2020</td> </tr> <tr style="border: 2px solid red;"> <td style="border: none;"></td> <td style="border: none;"></td> <td style="border: none;"></td> </tr> </table>	2018	2019	2020			
2018	2019	2020						

## ► SOUS-PROGRAMME 1-5 : FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE (FPC)

---

L'objectif général de ce sous-programme est de déployer, en direction des entreprises, une **offre de formation, apte à leur apporter un soutien dans leur management de la prévention.**

Pour cela, deux objectifs sont définis :

- Donner une place essentielle à la formation dans les démarches de prévention, et dans l'accompagnement des entreprises, en tant que facteur de réussite prépondérant dans la pérennisation de toute démarche.  
Un parcours « prévention des risques » peut être proposé en fonction du contexte et des besoins de l'entreprise
- Proposer aux entreprises, en particulier aux grandes entreprises régionales, une offre de service formation adaptée à leurs besoins de management de la prévention et qui permette aux encadrants et à la direction de mieux remplir et assurer leur rôle dans la définition et la mise en œuvre de la démarche de prévention de l'entreprise.  
Ces formations (par ex. gamme Prév'action) sont à même de les aider à concevoir, mettre en place et maintenir une démarche de prévention des risques santé et sécurité au travail et d'amélioration des conditions de travail et à faire progresser leur culture de prévention.

Au niveau national, et à promouvoir en région, des supports courts de formation en e-learning ont été développés (D-Clic prévention). De plus l'offre de formation présentielle est régulièrement revue pour y intégrer des méthodes pédagogiques innovantes ou des éléments d'approche positive.

	<p><b>Orientation de notre offre formation vers la <u>culture prévention</u> à destination de l'encadrement, des préventeurs et des opérateurs des entreprises du BTP.</b></p>
---	--



## Formation Professionnelle Continue

A l'issue de l'action, les stagiaires auront développé des compétences dans la gestion de la prévention dans leurs entreprises.

Fiche Action n°1-5											
Action	Acteurs Partenaires	Calendrier									
<p><b>Promotion</b> de l'offre de formation OPPBTP auprès d'une liste d'entreprises ciblées (&gt;50)</p> <p><b>Proposition systématique</b>, lors de l'élaboration d'un plan d'action avec une entreprise, de formations dans le domaine de la culture prévention.</p> <p><b>Animation</b> de journées de formation</p>	<p>Collaborateurs OPPBTP</p> <p>Collaborateurs OPPBTP</p> <p>Collaborateurs OPPBTP &amp; les formateurs externes agréés OPPBTP</p>	<table border="1"> <thead> <tr> <th>2018</th> <th>2019</th> <th>2020</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	2018	2019	2020						
		2018	2019	2020							

## SOUS-PROGRAMME 1-6 : FORMATION INITIALE

---

Comme les années précédentes, ce sous-programme a pour objectif de développer **les compétences des jeunes en prévention des risques**, compétences qu'ils devront déployer plus tard dans les entreprises.

- Ingénierie pédagogique pour intégrer en amont la prévention dans les cursus de formation initiale (notamment programme BEST<sup>1</sup> adapté au BTP ; zoom chantier pour les CFA du BTP) en partenariat avec l'éducation nationale ou les académies et avec le réseau CCCA-BTP ;
- Développement d'outils pédagogiques pour les enseignants et formation des enseignants qui assurent le relai du développement des compétences auprès des jeunes ; à fin 2019 plus de 1 350 enseignants auront ouvert un compte sur le site dédié sur [preventionbtp.fr](http://preventionbtp.fr) et une trentaine de journées techniques auront été réalisées au [niveau national](#) ;
- Sensibilisation ou formation auprès des jeunes, notamment par l'intermédiaire du programme « 100 minutes pour la vie » qui a été réalisé en 2019 dans 112 établissements et par les cours assurés dans 17 IUT Génie Civil (programme BEST) [au niveau national](#) ;
- Sensibilisation auprès des entreprises accueillant des jeunes, en partenariat avec les CFA du BTP ;

Dans toutes ces actions et dans tous ces supports, il est important de développer les notions d'approche positive, d'approche économique et de s'attacher à proposer des méthodes pédagogiques innovantes

Ces dernières années des outils et supports innovants ont été développés, interactifs, ludiques, ambitieux sur le fond et simples sur la forme.

Il appartient aux agences d'en faire la promotion auprès des établissements d'enseignement notamment par l'intermédiaire des journées techniques enseignants proposées aux lycées et CFA du BTP, mais aussi, quand pertinent, auprès des IUT génie civil et écoles d'ingénieurs.

### **Situation et contexte locaux**

#### **Formation Initiale (LR)**

L'apprentissage BTP en LR est principalement organisé par trois structures :

- le BTP CFA LR qui gère les CFA de Lézignan-Corbières (11), Méjanès lès Alès (30), Montpellier (34), Perpignan (66) et Toulouse (31) ;
- l'IFTP (Institut de Formation des TP), CFA « hors les murs » de la FRTP, hébergé à Castelnaudary, Bédarieux, Lanuéjols et Nîmes et Millau ;
- l'Association Ouvrière des Compagnons du Devoir et du Tour de France (AOCDTF).

---

<sup>1</sup> BEST : référentiel de compétence défini par l'INRS



### Formation initiale (MP)

L'apprentissage BTP en MP est organisé par 8 structures dont une exclusivement BTP, auxquelles s'ajoutent l'Association Ouvrière des Compagnons du Devoir de Toulouse et de Rodez.

### Formation Initiale Supérieure (LR)

L'OPPBTP intervient en face à face pédagogique dans les structures suivantes :

- IUT Génie Civil (Nîmes)
- Geipi Polytech

Les interventions dans l'IUT GC et Geipi Polytech seront maintenues autant que possible. En cas de difficulté l'OPPBTP mettra en place un partenariat tripartite avec un intervenant extérieur indépendant.

- Coursus Licence Professionnelle (formation en alternance) dispensés par l'IFRB (Organisme de formation de la FFB LR) :
  - Gestion de travaux - Encadrement de chantier
  - Encadrement de chantier et construction durable

### Formation Initiale Supérieure (MP)

L'OPPBTP intervient en face à face pédagogique dans les structures suivantes :

- IUT Génie Civil (Toulouse)
- IUT : Licence professionnelle « Infrastructures routières et réseaux »
- INSA Toulouse.

## Formation Initiale

Fiche Action n°1-6 A			
Action	Acteurs Partenaires	Calendrier	
En LR et MP, poursuivre et renforcer le partenariat avec les centres de formation d'apprentis : <ul style="list-style-type: none"> <li>- BTP CFA (LR &amp; MP)</li> <li>- IFTP (LR)</li> <li>- AOCDTF (Association Ouvrière des Compagnons du Devoir et du Tour de France) :</li> </ul> - Déploiement de l'APEP, journée technique enseignants (MP et LR) - Audits sécurité (LR) avec le CHSCT ou un représentant de la structure - Animation sessions PREVENT'IS LR - Journée des apprentis IFTP	Les collaborateurs formateurs OPPBTP & référents FI OPPBTP	2018	2019
		2020	2020

## Les 100 minutes pour la vie

A l'issue de l'action, les élèves de première année des CFA auront été sensibilisés aux risques majeurs du BTP.

Fiche Action n°1-6 B								
Action	Acteurs Partenaires	Calendrier						
Sessions 100' pour la vie (1 <sup>er</sup> trimestre 2020)	Les Conseillers & Formateurs OPPBTP Les CFA CCCA BTP et les autres CFA (en Midi Pyrénées)	<table border="1"> <thead> <tr> <th>2018</th> <th>2019</th> <th>2020</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="background-color: red;"></td> <td style="background-color: red;"></td> <td style="background-color: green;"></td> </tr> </tbody> </table>	2018	2019	2020			
2018	2019	2020						

## Formation Initiale Supérieure

A l'issue de l'action, les étudiants de l'enseignement supérieur auront suivi un programme de formation à la prévention

Fiche Action n°1-6 C								
Action	Acteurs Partenaires	Calendrier						
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Interventions auprès des 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> année des IUT Génie Civil et des étudiants INSA Toulouse et licence « Infrastructures routières et réseaux »</li> <li>- Participation aux jurys de sélection et animation des modules Prévention dans les cursus de Licence Pro de Montpellier Perpignan et Narbonne et Toulouse</li> <li>- Développer la Formation Initiale Supérieure avec le CESI (ITCBTP) Et l'Ecole des Mines d'Alès : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Présentation de la nouvelle offre FIS</li> <li>• Participation à l'animation des modules</li> </ul> </li> </ul>	Les collaborateurs formateurs & référents FIS OPPBTP	<table border="1"> <thead> <tr> <th>2018</th> <th>2019</th> <th>2020</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="background-color: red;"></td> <td style="background-color: red;"></td> <td style="background-color: green;"></td> </tr> </tbody> </table>	2018	2019	2020			
2018	2019	2020						

PROGRAMME STRATÉGIQUE

#02

# DIMINUER LES ACCIDENTS GRAVES ET MORTELS



HORIZON  
2020

PLAN STRATÉGIQUE  
PREVENTIONBTP



## PROGRAMME PRIORITAIRE N°2 : ACTIONS CIBLEES

---

Si l'indice de fréquence des accidents du travail dans le BTP a tendance à baisser ces dernières années, baisse confirmée pour 2017, ces accidents conduisent à déplorer de 110 à 150 décès chaque année (130 en 2015, 112 en 2016, 120 en 2017) en France. La branche représente environ 26% du nombre de décès du régime général, pour environ 8% des effectifs salariés. De plus, la part réelle des décès consécutifs à une maladie professionnelle imputable au BTP est certainement bien plus élevée que les 30 décès annuels indiqués par les statistiques AT/MP pour le CTN B.

La persistance d'une mortalité élevée est particulièrement inacceptable et tout doit être mis en œuvre pour la faire baisser. C'est une condition impérative de l'attractivité du métier, de sa valorisation, c'est une exigence professionnelle incontournable. La baisse des accidents graves et mortels est l'objectif prioritaire de ce programme et de ses actions.

L'accompagnement des entreprises a toujours été et reste au cœur de la mission de l'OPPBTP et dans ces perspectives, ce programme a pour objectif d'aborder différemment l'accompagnement des entreprises et autres acteurs de la construction en développant des actions ciblées.

Ces actions peuvent traiter d'un risque donné dont la gravité est reconnue et être à destination d'un panel d'entreprises les plus soumises à ce risque ou qui ont les moins bons résultats en termes d'accident du travail ou de maladie professionnelle (cf. SP2-2).

L'ambition au travers de ces actions ciblées est de concentrer les ressources sur un objectif bien défini, de mieux identifier et combattre les risques, de mieux accompagner les acteurs et de permettre ainsi une meilleure identification des pratiques performantes et des facteurs de réussite. Ceux-ci pourront ainsi être mieux portés à la connaissance de la profession et donc mieux mutualisés.

Il s'agit donc de mettre en œuvre des modes d'accompagnement prenant en compte quelques principes nouveaux :

- S'appuyer sur un ciblage précis (**risques principaux**, ex. chute de hauteur ; **publics spécifiques** dont les CSE et CSSCT, les maîtres d'ouvrage, les grandes entreprises, etc., dans un cadre précis et maîtrisé)
- Privilégier une approche collective et mutualisée, sur des actions et des thèmes sélectionnés par la branche du BTP avec des résultats partagés et exploitables par le plus grand nombre.
- Mettre en place une évaluation et une mesure systématique des résultats

### Points clés

Dans le cadre de ce programme, il s'agit notamment de veiller à :

- Optimiser l'usage de nos ressources et l'efficacité de nos actions en les déployant vers des cibles identifiées, en termes de risques et publics spécifiques.



- Passer d'une logique unique d'accompagnement individuel (dont les résultats ne sont que la somme des actions individuelles), à une logique collective et mutualisée. La recherche systématique d'un retour d'expérience de nos actions et l'exploitation de celui-ci sont effectués de façon à ce que les enseignements qui en sont tirés puissent profiter à plusieurs entreprises (du même secteur, avec les mêmes problématiques, etc.) voire à la branche dans son entièreté.
- Porter une attention particulière à l'étude des accidents du travail (voir aussi SP3-2) et à la gestion des situations d'urgence (SP2-1), toujours avec une logique de retour d'expérience et donc de mutualisation.

### **Lien avec le Plan santé travail 3 (PST3) et la COG 2014-2017**

L'axe **PST 3** plus particulièrement en lien avec le programme prioritaire 2 (PP2) est :

- **L'axe 1 : Prévention primaire et culture de prévention.**

Dans cet axe, l'**objectif opérationnel n° 3 « mettre en œuvre une culture de prévention pour agir sur les risques professionnels prioritaires »** est particulièrement en phase avec le programme 2 car il privilégie les actions ciblées.

Il comprend notamment les actions 1.9 à 1.13 qui traitent du **risque chimique** et notamment de l'**amiante** (action 1.9), et les actions 1.14 et 1.15 destinées en priorité à la prévention des **risques de chute de hauteur**. On notera que l'action 1.15 est particulièrement axée sur la prévention des risques **en amont du chantier**, dans le cadre notamment de la **coordination SPS**.

La convention d'objectifs et de gestion (COG) 2018-2022 de la CNAM-TS met en avant dans son programme d'action 1.1, la nécessité de « **réduire les risques sur des cibles prioritaires** » et notamment ceux concernant les chutes de hauteur.

### **Les sous-programmes**

Ce programme comporte 7 sous-programmes.

- SP2-1 : Accompagnement des entreprises en situation d'urgence
- SP2-2 : Actions ciblées par risques et publics prioritaires
- SP2-3 : Accompagnement des CHSCT & CSE
- SP2-4 : Accompagnement des grandes entreprises
- SP2-5 : Accompagnement des maîtres d'ouvrage
- SP2-6 : Coordinateurs SPS
- SP2-7 : Accompagnement individuels d'entreprise (hors situation d'urgence)

Tous ces sous-programmes sont déclinés en agence dans le cadre du PRP par l'intermédiaire d'actions concrètes adaptées au contexte local.

**Les actions relatives à ces sous-programmes sont décrites dans les fiches actions présentées ci-après.**

## SOUS-PROGRAMME 2-1 : GESTION DES SITUATIONS D'URGENCE

Depuis toujours, l'organisme a été sollicité pour aider les entreprises à répondre aux situations d'urgence : accidents, mais aussi arrêts de chantiers, injonctions et courriers de mise en garde. En ces circonstances, les entreprises se tournent spontanément vers l'organisme ou y sont invitées, soit par leur organisation professionnelle, soit par l'inspection du travail ou la Carsat, en raison des compétences en conseil de l'organisme pour les entreprises du BTP.

Depuis 2016, nous avons apporté une aide à plus de 2 000 entreprises en situation d'urgence au niveau national.

En 2020, en continuité avec les actions menées depuis le début du plan Horizon 2020, nous continuerons à :

- Apporter un soutien et proposer un accompagnement à toute entreprise en situation d'urgence qui nous sollicite, (AT grave ou mortel, arrêt de chantier, mise en demeure de la Direccte, menace de PV ou d'injonction), l'objectif étant d'aider à résoudre cette situation de crise.
- Pour tout Accident du travail grave ou mortel dont l'OPPBTP aura connaissance, prendre contact en vue de réaliser une analyse d'accident et proposer une action d'amélioration de la situation en prévention dans l'entreprise.

Les retours d'expérience de ces interventions permettront de mutualiser les enseignements qui en seront tirés, notamment grâce à l'application d'enregistrement et d'analyse des données des accidents du travail portés à notre connaissance, développée dans le cadre du sous-programme 3-2.

### Ciblage des actions pour 2020

Dans ce sous-programme, le ciblage est opéré par la situation de l'entreprise. Les situations d'urgence sont limitativement définies (AT grave ou mortel, arrêt de chantier, mise en demeure Direccte, injonction CARSAT, intention PV)

### Accompagnement des entreprises à la suite d'un accident du travail grave ou mortel

A l'issue de l'action, l'entreprise, si elle le souhaite, aura été accompagnée pour améliorer son niveau de prévention.

Fiche Action n°2-1 A			
Action	Acteurs Partenaires	Calendrier	
- Contact avec l'entreprise concernée (systématique lors d'un accident du travail mortel) par l'OPPBTP ;  - Si nécessaire, prise de mesures immédiates pour sécuriser le lieu de l'accident.	Collaborateurs OPPBTP	2018	2019



<ul style="list-style-type: none"> <li>- Analyse de l'AT : Proposition d'assistance systématique aux entreprises victimes d'un AT grave ou mortel (procédure OPPBTP), hormis ceux transmis par les CHSCT qui ont déjà été analysés.</li> <li>- Accompagnement avec mise en place d'un plan d'action.</li> </ul>		
---	--	--

### Accompagnement des entreprises en situation d'urgence (hors accident du travail)

A l'issue de l'action, les entreprises qui en auront fait la demande seront accompagnées par l'OPPBTP pour sortir de leur situation d'urgence. Des actions seront proposées pour améliorer leur niveau de prévention.

<b>Fiche Action n°2-1 B</b>				
<b>Action</b>	<b>Acteurs Partenaires</b>	<b>Calendrier</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aide aux entreprises en situation d'urgence ;</li> <li>- Proposition de mesures favorisant une sortie de la situation d'urgence ;</li> <li>- Proposition d'un accompagnement personnalisé si nécessaire.</li> </ul>	Collaborateurs OPPBTP	2018	2019	2020

## SOUS-PROGRAMME 2-2 : ACTIONS CIBLEES PAR RISQUES PRIORITAIRES

---

Dans le cadre de la construction du plan stratégique Horizon 2020, le principe d'action « Privilégier la dimension collective et mutualisée dans les actions et démarches de l'OPPBTP » nous amène à favoriser les **accompagnements d'entreprises ciblées dans le cadre d'actions collectives liées à un risque déterminé**. La baisse des accidents graves et mortels est l'objectif prioritaire de ces actions collectives ciblées.

Parmi les risques prioritaires, **les chutes de hauteur** sont l'objet depuis 2014 d'une attention particulière. En effet, les chutes de hauteur sont un risque majeur dans le BTP. A l'occasion d'une initiative de l'État qui a placé les chutes de hauteur dans le BTP parmi les priorités de l'Inspection du Travail en 2015, l'OPPBTP a lancé dès mai 2014, une action nationale sur ce thème, cette action s'est prolongée dans le cadre d'une des actions du PST3, l'action 1.14 dont l'objet général est la promotion de la prévention des risques de chute de hauteur et qui rassemble notamment État, Cnam, MSA, ANACT.

Outre cette action générale de communication et de promotion de la prévention du risque de chute, dans le cadre d'une convention de partenariat renouvelée en 2019 entre l'OPPBTP et la CNAM, des actions spécifiques de diagnostics et d'accompagnement des entreprises sont poursuivies.

Après une première période de 4 années dans le cadre du 1<sup>er</sup> partenariat avec la Cnam, ce sont plus de 5300 actions de conseils, et 464 actions structurantes (démarches d'accompagnements et contrats d'accompagnement) et 1300 actions de formations (5800 inscrits soit 7500 jours de formation) qui ont été réalisées entre le début de la campagne et aujourd'hui par les équipes opérationnelles de l'OPPBTP [de l'ensemble des régions](#).

Profitant donc de l'expérience acquise, nous souhaitons aller plus loin avec les entreprises concernées. Cela passe par des accompagnements techniques et réglementaires, prolongés dans la durée sur le champ de l'organisation et de la culture prévention, à déterminer selon le niveau d'engagement du chef d'entreprise.

Ce principe a été mis en œuvre dès 2018 et en 2019 dans les accompagnements menés. Il sera poursuivi en 2020. Il est en effet essentiel pour pérenniser la réduction de ce risque sur les chantiers, au-delà du premier palier technique et réglementaire.

En 2020 les cibles sont celles qui ont été définies en 2019 à savoir :

- Entreprises du **cœur de cible initial accompagnées et/ou diagnostiquées** par l'OPPBTP : 20 à 49 salariés dans les métiers de couverture-bardage, charpente, maçonnerie gros-œuvre, traitement de l'amiante et constructions métalliques (4 codes risques) ;
- Entreprises de **couverture** 20-49 adhérentes à l'UNCP sur mobilisation de leur syndicat et qui n'ont pas bénéficié de l'accompagnement en première phase (environ 60 à 80 entreprises au niveau national) cf. convention nationale de juillet 2018 avec l'Union Nationale de Couverture Plomberie ;
- Entreprises de « Charpentes » (4391a) et de « Couverture par éléments » (4391b), les deux métiers à plus forte sinistralité sur les chutes de hauteur, en particulier sur



les deux tranches d'effectif 10-19 (environ 1315 entreprises au niveau national) et 20-49 (528 entreprises au niveau national) ; ce qui comprend notamment :

- Les **activités de bardage** 4391b dans le métier « couverture par éléments » ce qui nous permettra d'avoir une attention particulière sur cette activité de **façadier** fortement exposée ; 10-49
- Les entreprises du **cœur de cible initial** accompagnées et/ou diagnostiquées par les CARSAT (879 entreprises avec diag initial et final) ;

En 2019, une nouvelle action ciblée de prévention du **risque hyperbare**, pilotée par un **collaborateur expert de l'agence Languedoc-Roussillon**, a été engagée. L'année 2019 a été consacrée à préparer l'action, notamment par la constitution d'une équipe dédiée de conseillers en prévention qui ont été formés aux spécificités des activités concernées, essentiellement les travaux en milieu sous-marin, et aux risques associés à ces activités. Pour 2020, l'action d'accompagnement de 50% des entreprises « mention A » (c'est-à-dire activité Travaux-Publics en immersion) concernées par ce risque sera pleinement déployée au niveau national par les conseillers en prévention spécialement formés à cette action.

A la demande du SERCE (Syndicat des Entreprises de Génie Electrique et Climatique) et du SETVF (Syndicat des Entrepreneurs de Travaux de Voies Ferrées de France), une action ciblée sur le **risque ferroviaire** sera mise en œuvre en 2020 sur l'ensemble du territoire.

**Le Passeport sécurité intérim (PASI)** est une formation aux fondamentaux de la sécurité sur chantier à destination de tous les intérimaires.

Constatant que l'accidentologie des intérimaires reste supérieure à celle des travailleurs salariés dans le BTP, le Syndicat des entreprises générales de France du BTP (EGF.BTP) a pris l'initiative de créer un dispositif de formation commun à toutes les entreprises adhérentes. Cette formation pratique, dispensée sur deux jours par des organismes de formation référencés par le comité de pilotage du PASI, est validée par un QCM d'évaluation en fin de session.

Le contenu de cette formation suit un cahier des charges précis, élaboré en fonction des exigences des entreprises du BTP et en collaboration avec l'OPPBTBTP et les Animateurs Sécurité des Entreprises.

Une plateforme numérique ([www.passeport-securite-interim-btp.fr](http://www.passeport-securite-interim-btp.fr)) enregistre les organismes de formation référencés, les entreprises de travail temporaires (ETT) et les entreprises utilisatrices du PASI, ainsi que les intérimaires ayant suivi la formation. Cela évite à ces derniers d'avoir à suivre le même type de formation dès qu'ils changent d'entreprise, et permet aux ETT de mettre à la disposition des entreprises du secteur des salariés formés aux fondamentaux de la sécurité.

Le maillage des organismes de formation demeure insuffisant à ce jour et notamment en Occitanie. A la demande du Conseil du comité régional Occitanie, une nouvelle action particulière de soutien au développement du PASI (PASseport Sécurité Intérim) sera engagée en 2020.

**Le risque heurts engins/piétons et d'écrasement** constitue un risque majeur pour le BTP. En raison d'une recrudescence d'accidents du travail graves et mortels découlant de **heurts engins/piétons et d'écrasement** et à la demande du Conseil du comité régional Occitanie, le Conseil du comité national a décidé de mener une étude sur ce risque particulier en 2020 avant d'envisager une action spécifique.

## Campagne travaux en hauteur – sensibilisation des entreprises

Fiche Action N°2-2 A								
Action	Acteurs Partenaires	Calendrier						
Accompagnement des entreprises ciblées : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Diagnostic</li> <li>- Evaluation de capacité de progrès</li> </ul> Enrichissement des bases de données (rex)	Les entreprises ciblées L'UMGCCP Les Conseillers OPPBTP	<table border="1"> <thead> <tr> <th>2019</th> <th>2020</th> <th>2021</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">—</td> <td style="text-align: center;">—</td> <td style="text-align: center;">—</td> </tr> </tbody> </table>	2019	2020	2021	—	—	—
2019	2020	2021						
—	—	—						

## Campagne travaux en hauteur – promotion d'un guide sur les équipements de travail en hauteur

Languedoc-Roussillon : pour donner suite à la réalisation d'un guide relatif aux équipements de travail en hauteur, des actions de promotion seront organisées en direction des entreprises.

Fiche Action n°2-2 B								
Action	Acteurs Partenaires	Calendrier						
Promotion d'un guide relatif aux équipements de travail en hauteur : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Organisation d'un salon avec les partenaires et les fabricants</li> <li>- Promotion du guide avec les Organisations Professionnelles et les partenaires auprès des entreprises ciblées par la campagne travaux en hauteur.</li> </ul>	Les Collaborateurs OPPBTP Les OP Partenaires Fabricants	<table border="1"> <thead> <tr> <th>2019</th> <th>2020</th> <th>2021</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">—</td> <td style="text-align: center;">—</td> <td style="text-align: center;">—</td> </tr> </tbody> </table>	2019	2020	2021	—	—	—
2019	2020	2021						
—	—	—						



## Risque hyperbare

A la suite de nombreux accidents mortels en 2018, et pour accompagner quelques évolutions réglementaires, une action est également engagée auprès des entreprises de travaux hyperbares.

Objectif : assurer une mise en œuvre réussie de la **prévention** et de la réglementation afférente (dont l'évolution est en cours) dans les **entreprises hyperbares mention A**

Fiche Action n°2-2 C						
Action	Acteurs Partenaires	Calendrier				
<p>Information des entreprises</p> <p>Accompagnement des entreprises mention A ciblées (50% des 80 entreprises identifiées)</p> <p>Organisation et animation de réunions d'information à destination des entreprises et des donneurs d'ordre</p>	Référents OPPBTP	<table border="1"> <tr> <td>2019</td> <td>2020</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> </tr> </table>	2019	2020		
2019	2020					

## Le risque ferroviaire

A la demande du SERCE (Syndicat des Entreprises de Génie Electrique et Climatique) et du SETVF (Syndicat des Entrepreneurs de Travaux de Voies Ferrées de France), une action ciblée sur le **risque ferroviaire** sera mise en œuvre en 2020 sur l'ensemble du territoire. L'OPPBTB proposera d'accompagner les entreprises pour les aider à répondre aux exigences de la SNCF.

Fiche Action n°2-2 D						
Action	Acteurs Partenaires	Calendrier				
Accompagnement des entreprises pour faire face aux exigences de la SNCF	OPPBTB	<table border="1"> <tr> <td>2020</td> <td>2021</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> </tr> </table>	2020	2021		
2020	2021					

## Le Passeport sécurité intérim (PASI)

Nouvelle action particulière de soutien au développement du PASI (PASseport Sécurité Intérim) engagée en 2020 afin de développer le maillage des organismes de formation en Occitanie.

Fiche Action n°2-2 E						
Action	Acteurs Partenaires	Calendrier				
Référencement d'organismes de formation en Occitanie	Agences OPPBTP LR et MP	<table border="1"> <tr> <td>2020</td> <td>2021</td> </tr> <tr> <td style="background-color: green;">—</td> <td style="background-color: white;">—</td> </tr> </table>	2020	2021	—	—
2020	2021					
—	—					

## Le risque heurts engins/piétons et d'écrasement

En raison d'une recrudescence d'accidents du travail graves et mortels découlant **de heurts engins/piétons et d'écrasement** et à la demande du Conseil du comité régional Occitanie, le Conseil du comité national a décidé de mener une étude sur ce risque particulier en 2020 avant d'envisager une action spécifique.

Fiche Action n°2-2 F						
Action	Acteurs Partenaires	Calendrier				
Contribution à l'étude sur le risque heurts engins/piétons et écrasement	Agences OPPBTP	<table border="1"> <tr> <td>2020</td> <td>2021</td> </tr> <tr> <td style="background-color: green;">—</td> <td style="background-color: white;">—</td> </tr> </table>	2020	2021	—	—
2020	2021					
—	—					



## **SOUS-PROGRAMME 2-3 : ACCOMPAGNEMENT DES CSE**

---

Ce sous-programme s'inscrit dans le programme prioritaire 2 dont les finalités sont de diminuer les accidents du travail graves et mortels en renouvelant l'accompagnement des entreprises et **des acteurs clés de la construction** dans une approche mutualisée et ciblée.

Organisme paritaire, l'OPPBTP a vocation à s'adresser tant aux chefs d'entreprises qu'aux salariés et à leurs représentants. Aussi, l'accompagnement des CSE et CSSCT, actuels et futurs, organes essentiels de prévention au sein des entreprises, s'inscrit naturellement dans le cadre de l'accompagnement opérationnel de terrain.

La mutation du système (CHSCT vers CSE) sera terminée en 2020. Outre l'identification des CSE créés, il nous est nécessaire de recueillir leurs besoins afin de positionner notre offre de service au plus juste et d'être présents de façon renforcée au côté des CSSCT créées pour les accompagner dans leur mission.

Ces comités restent l'instance privilégiée pour accompagner à la fois les salariés et les chefs d'entreprise dans leur démarche commune de prévention. Notre enjeu : contribuer au bon fonctionnement de ces IRP dans un contexte global de performance de l'entreprise.

### **Ciblage des actions pour 2020**

L'ensemble des CSE et CHSCT.

Sauf exception ou sollicitation, les CSE des entreprises de moins de 50 salariés seront accompagnés essentiellement au travers des services et de l'espace dédié accessibles sur le site internet [preventionbtp.fr](http://preventionbtp.fr).

### **Situation et contexte locaux**

En Languedoc-Roussillon, 76 CHSCT sont identifiés, en Midi-Pyrénées, 140 CHSCT sont identifiés dont plus de 60 % des CHSCT sont concentrés sur un seul département, la Haute-Garonne.

La transition des CHSCT vers les CSE est en phase de finalisation ainsi que la constitution des Commissions Santé Sécurité Conditions de Travail notamment dans les grands groupes.

## Accompagnement des CSE

L'accompagnement des CHSCT/CSE a pour objectif de renforcer leur efficacité à remplir leurs missions.

Fiche Action n°2-3 A											
Action	Acteurs Partenaires	Calendrier									
<p>Nos actions ciblées</p> <p>Entreprises de 50 à 299 salariés : poursuivre nos contacts avec les CSE, développer les ouvertures de compte sur l'espace CSE, actualiser Dynamics lors de la création d'une CSSCT, participer aux réunions CSSCT dès sa création (mini une fois/an), promouvoir notre offre de formation</p> <p>Entreprises de plus de 300 salariés : participer aux réunions de CSSCT dès sa création (mini une fois/an), présenter nos outils, l'approche positive de la prévention, promouvoir de notre offre de formation</p>	<p>Les Collaborateurs OPPBTB Les SIST</p>	<table border="1"> <thead> <tr> <th>2018</th> <th>2019</th> <th>2020</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	2018	2019	2020						
2018	2019	2020									

## Former les membres des CHSCT/CSE

La formation SSCT doit avoir lieu dès la désignation du membre du CSE, ses objectifs et sa durée sont identiques à ceux de la formation des membres des CHSCT.

Les formations proposées par l'OPPBTB ont été adaptées aux membres de CSE avec pour objectifs :

- développer l'aptitude des membres de CSE à observer et analyser les risques professionnels, et les conditions de travail
- les initier aux méthodes et outils à mettre en œuvre pour prévenir les risques professionnels et améliorer les conditions de travail : visites de lieu de travail, observations de chantier, analyse accident, ...
- améliorer leurs techniques de communication pour rendre leurs actions efficaces



Ces formations de l'OPPBTB ont la particularité d'être 100% BTP, avec des études de cas, des exemples et exercices spécifiques pour le BTP, et avec des stagiaires issus exclusivement d'entreprises du BTP.

<b>Fiche Action n°2-3 B</b>		
<b>Action</b>	<b>Acteurs Partenaires</b>	<b>Calendrier</b>
Formation des membres CSE & CSSCT	Les formateurs OPPBTB	2018
		2019
		2020

## SOUS-PROGRAMME 2-4 : ACCOMPAGNEMENT DES GRANDES ENTREPRISES

L'objectif général de ce sous-programme est de renforcer les relations de confiance avec les grands groupes, de travailler sur les solutions et démarche de prévention mises en œuvre et à venir et de développer des prestations adaptées. **Ce travail en profondeur permettra de collecter des enseignements, notamment sur les sujets de culture de prévention, qui pourront être mis à disposition de l'ensemble de la profession.**

Les objectifs de ce sous-programme sont :

- Construire, mettre en œuvre et **organiser en région la déclinaison des conventions nationales entre grands groupes et OPPBTP** et mettre en place des éléments pour mesurer l'impact des actions,
- Poursuivre la mise en œuvre en collaboration avec l'ICSI, de **diagnostics culture sécurité dans les grandes entreprises** intéressées (9 ont été réalisés sur 2018-2019 au niveau national, 3 sont prévus sur 2020), expérimenter les accompagnements dans la mise en œuvre du plan d'action associé, et consolider les compétences opérationnelles correspondantes pour l'équipe dédiée, composée notamment de collaborateurs des agences.
- Construire grâce à l'expérience collectée et promouvoir au niveau national et régionale une **offre de service conseil et formation adaptée aux contextes des grandes entreprises.**

### Action : accompagnement des grandes entreprises

Fiche Action n°2-4 A		
Action	Acteurs Partenaires	Calendrier
Participer aux manifestations initiées par les grandes entreprises (journée Prévention, Sécurité, ...)	Les collaborateurs OPPBTP	2018
		2019
		2020

Fiche Action n°2-4 B		
Action	Acteurs Partenaires	Calendrier
Répondre aux demandes d'études, d'accompagnements ou de diagnostics dans le cadre des conventions nationales ou régionales.	Les collaborateurs OPPBTP L'entreprise	2018
		2019
		2020



## SOUS-PROGRAMME 2-5 : ACCOMPAGNEMENT DES MAÎTRES D'OUVRAGE

En tant que donneurs d'ordres, les maîtres d'ouvrage jouent un rôle important dans l'organisation des opérations en termes de santé et sécurité au travail. Ils sont quotidiennement confrontés aux questions de prévention des risques professionnels, que ce soit pour leurs agents ou pour les équipes des entreprises qu'ils font intervenir.

Par ailleurs, pour les grands donneurs d'ordre industriels, l'application de standards internationaux - et notamment sociétaux - les conduisent à mener une politique prévention incluant leurs sous-traitants.

De son côté, la profession du BTP exprime régulièrement de fortes attentes quant à l'implication des Maîtres d'ouvrage et de leurs contractants dans les actions de prévention.

### Action : accompagnement des maîtres d'ouvrage

Fiche Action n°2-5 A								
Action	Acteurs Partenaires	Calendrier						
Participer aux réunions d'information sur les risques et les obligations des Maîtres d'ouvrage.	Les collaborateurs OPPBTP DIRECCTE CARSAT							
Participation aux CISSCT.		<table border="1"> <thead> <tr> <th>2018</th> <th>2019</th> <th>2020</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	2018	2019	2020			
2018	2019	2020						
Agence Languedoc-Roussillon : Poursuivre la sensibilisation des chargés d'opération de la région Occitanie (dossier suivi en partenariat avec la FFB Occitanie)	OPPBTP FFB Occitanie Chargés d'opération							

## SOUS-PROGRAMME 2-6 : ACCOMPAGNEMENT DES COORDONNATEURS SPS

L'objectif de ce sous-programme est :

- d'une part, d'apporter tout le soutien nécessaire à la coordination Sécurité et protection de la santé et à ses acteurs essentiels, les coordonnateurs SPS, pour que les objectifs de prévention des dispositions de coordination SPS soient mieux atteints et que chaque acteur soit gagnant : entreprises, maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre et salariés du BTP.
- d'autre part de la développer pour en faire un levier essentiel de la culture prévention.

Pour ce faire, au niveau national, les actions suivantes sont engagées.

- Suivi auprès de l'État des évolutions réglementaires et participation à l'évaluation et aux évolutions du dispositif actuel de formation ;
- Établissement de guides et référentiels métiers ;
- À la suite de la réalisation par les instances représentatives de la profession SPS d'un « livre blanc » de la coordination SPS et de la réunion de bilan organisée en mars 2019, soutien aux groupes de travail créés pour mettre en œuvre les recommandations du « livre blanc ».

Depuis le lancement des rencontres SPS, 206 réunions rassemblant près de 4300 coordonnateurs SPS ont eu lieu France entière (présence moyenne de 22 CSPS par réunion). En 2019, l'espace internet dédié à la CSPA et aux rencontres régionales a été consulté environ 1100 fois.

### Accompagner les CSPA

Fiche Action n°2-6								
Action	Acteurs Partenaires	Calendrier						
Poursuite de l'animation des clubs CSPA en partenariat avec la CARSAT :  - Organisation de 3 réunions par an en Midi-Pyrénées et en Languedoc-Roussillon  <u>Groupe de travail Maîtres d'ouvrage du conseil Régional Occitanie, CSPA, entreprises :</u> Sous l'impulsion de la FFB Occitanie, l'OPPBTP pilote un groupe de travail	Les collaborateurs OPPBTP CARSAT Bureaux de contrôle CSPA indépendants.  FFB Occitanie OPPBTP Maîtres d'ouvrage du Conseil Régional Occitanie Coordonnateurs SPS Entreprises	<table border="1"> <tr> <td>2018</td> <td>2019</td> <td>2020</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </table>	2018	2019	2020			
		2018	2019	2020				
<table border="1"> <tr> <td>2018</td> <td>2019</td> <td>2020</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </table>	2018	2019	2020					
2018	2019	2020						
<table border="1"> <tr> <td>2018</td> <td>2019</td> <td>2020</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </table>	2018	2019	2020					
2018	2019	2020						



<p>composé de maîtres d'ouvrage du Conseil Régional Occitanie, de Coordonnateurs SPS et d'entreprises. Les réunions de 2019 ayant dégagé quelques pistes d'action, un plan d'action doit être proposé à la Direction de la commande Publique de la région Occitanie.</p>		
--	--	--

## SOUS-PROGRAMME 2-7 : ACCOMPAGNEMENTS INDIVIDUELS

---

Horizon 2015 avait fait de l'accompagnement des entreprises un point central. Avec Horizon 2020, l'accent est mis sur les cibles prioritaires (voir les autres sous-programmes).

Les priorités pour 2020, en continuité avec les années précédentes sont :

- Un ciblage prioritaire des accompagnements individuels sur les entreprises pour lesquelles cet accompagnement sera susceptible de produire des résultats exploitables pour toute la profession et sur les entreprises qui seront naturellement des relais d'une culture de prévention performante,
- La mise en œuvre de méthodes et moyens permettant l'application du principe de mutualisation des actions menées en accompagnement.
- **les entreprises exemplaires** dont les actions de prévention ont été identifiées comme innovantes et efficaces et dont les résultats peuvent profiter à la branche ou à convaincre d'autres entreprises
- les entreprises adhérentes à **CAP Prévention** (Club Avenir Prévention), motivées en prévention,
- les entreprises sollicitant un accompagnement dans le cadre d'un parcours favorisant la culture prévention : **ACE (parcours Accompagnement Chefs d'Entreprises)**, chargé de prévention...
- les entreprises concernées par les **partenariats avec les organisations professionnelles**,

### Accompagner les entreprises selon une démarche structurée

Répondre prioritairement aux entreprises ciblées par des accompagnements pouvant donner lieu à un retour d'expérience pour la profession.

Fiche Action n°2-7 A											
Action	Acteurs Partenaires	Calendrier									
Accompagnement des entreprises engagées dans un Parcours ACE (Accompagnement Chefs d'Entreprise)	Les collaborateurs OPPBTP	<table border="1"><thead><tr><th>2018</th><th>2019</th><th>2020</th></tr></thead><tbody><tr><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td></tr></tbody></table>	2018	2019	2020						
		2018	2019	2020							



### Action : répondre à une demande ciblée

Répondre de manière structurée à un problème concret (chantier-atelier-entreprise).

Fiche Action n°2-7 B		
Action	Acteurs Partenaires	Calendrier
Assistance Technique Terrain Question Prévention	Les collaborateurs OPPBTB	2018
		2019
		2020

### Action : Réunions du réseau Cap Prévention

Au travers des 13 départements, 16 bassins (6 en LR et 10 en MP) sont identifiés pour proposer 3 fois par an les réunions du réseau Cap Prévention. Les entreprises membres du réseau bénéficient durant chaque réunion des informations, outils, conseils échangés par les participants et l'animateur OPPBTB.

Pour développer et faire vivre le réseau, les accompagnements proposés par l'OPPBTB permettent à de nouvelles entreprises d'adhérer.

Le programme 2020 des réunions CAP Prevention est le suivant :

- Mars 2020 : Risques professionnels, les intérimaires en première ligne
- Juin 2020 : Rétrospective des 10 ans de CAP Prévention
- Octobre 2020 : Risques routiers et/ou arrimage de charges

Fiche Action n° 2-7 C		
Action	Acteurs Partenaires	Calendrier
Réunions Cap Prévention 3 sessions par an	Les Collaborateurs OPPBTB	2018
		2019
		2020
Réseau d'entreprises impliquées	Les entreprises membres	



PROGRAMME STRATÉGIQUE

#03

**AMÉLIORER  
LES CONDITIONS  
DE TRAVAIL**

**HORIZON  
2020**

PLAN STRATÉGIQUE  
PREVENTIONBTP



## PROGRAMME PRIORITAIRE N°3 : AMELIORER LES CONDITIONS DE TRAVAIL

---

De nombreuses études et analyses techniques développées dans le cadre du plan HORIZON 2015 ont démontré le potentiel d'innovation et de diffusion pour des solutions performantes d'amélioration des conditions de travail, favorables à la prévention de l'usure professionnelle et au maintien dans l'emploi.

En particulier, l'exploitation systématique des retours d'expérience lors des actions de terrain des conseillers de l'OPPBTB, des innovations proposées par les entreprises, fabricants de matériaux et matériels ou entreprises du BTP, permet de construire des bases de solutions facilement exploitables par les entreprises

**L'objectif de ce 3<sup>ème</sup> programme stratégique porte donc sur l'amélioration des conditions de travail** grâce au développement de **solutions innovantes issues de travaux d'études et d'observation sur les chantiers, de retours d'expérience des actions de terrain** des personnels de l'Organisme et de certains services de santé partenaires.

Les études seront généralement conduites dans le cadre de partenariats avec les syndicats professionnels et les fabricants de matériels et matériaux y seront chaque fois que possible associés pour assurer une meilleure mise en application des solutions trouvées.

### Points clés

Dans le cadre de ce programme, il s'agit notamment de veiller à :

- Faire évoluer et maintenir la base de données « Conditions de travail », à partir des retours d'expérience de terrain, dont les analyses d'accidents du travail à partir de l'application de saisie et exploitation des données développée et livrée en 2019) ;
- Développer, en partenariat avec les organisations professionnelles et/ou syndicats de métiers et les Services de santé au travail les « études métiers et conditions de travail » ;
- Réaliser des études techniques et actions de veille en collaboration avec d'autres organismes ;
- Formuler des préconisations aux constructeurs, distributeurs et normalisateurs, sur la base des résultats des études techniques et des participations aux commissions de normalisation.

### Lien avec le Plan santé travail 3 (PST 3)

L'axe du **PST 3** plus particulièrement en lien avec le programme prioritaire 3 (PP3) est :

- **L'axe 1 : Prévention primaire et culture de prévention.**

Dans cet axe, **l'objectif opérationnel n° 2 qui concerne « l'usure professionnelle »** est en convergence avec les objectifs du PP3.



Les actions 1.6 « **Évaluer et diffuser les démarches et les outils développés notamment en matière de prévention des TMS** » et 1.7, « **Agir en amont sur la conception des équipements et des lieux de travail** » sont à rapprocher des objectifs des sous-programmes du PP3.

### **Les sous-programmes**

Ce programme comporte 7 sous-programmes.

- SP3-1 : Pénibilité
- SP3-2 : Base de données « Solutions Conditions de travail »
- SP3-3 : Études « Conditions de travail »
- SP3-4 : Risque chimique - Études et outils techniques (et notamment risque amiante et silice)
- SP3-5 : Constructeurs et normalisation

Ces sous-programmes sont plus spécifiquement pilotés par la direction technique de l'OPPBTB.

Néanmoins, les agences y contribuent de façon notable par la mise à disposition de collaborateurs pour les études risques chimiques (SP3-4), et pour les études métiers et conditions de travail (SP3-3), et par le recueil de situations et solutions « conditions de travail » et l'analyse des accidents du travail portés à notre connaissance (SP3.2)

**Les actions relatives à ces sous-programmes sont décrites dans les fiches actions présentées ci-après.**

## SOUS-PROGRAMME 3-2 : BASE DE DONNEES « SOLUTIONS CONDITIONS DE TRAVAIL »

Les objectifs de ce sous-programme sont de

- Mettre à disposition des entreprises des solutions pratiques de prévention (ex. « solutions chantier », « Prévention et Performance », « question/réponse », analyses AT) issues des retours d'expérience et des études de terrain et pour ce faire créer un espace dédié pour la base de données sur notre site internet [www.preventionbtp.fr](http://www.preventionbtp.fr), en envisageant systématiquement la question des conditions de travail ;
- Exploiter ainsi les observations sur les chantiers réalisées lors des actions de terrain des conseillers, ou de la part de partenaires comme les services de santé et certaines grandes entreprises ;
- Partager des modes opératoires et innovations qui améliorent les conditions de travail proposés par les entreprises et par les fabricants de matériaux et matériels.

À ce jour, l'organisme dispose de bases de connaissance indexées, à savoir :

- Base Questions/Réponses : plus de 1300 QR dont la quasi-totalité en ligne ;
- Base VTT : plus de 1300 cas dont 450 Solutions Chantiers en ligne ;
- Cas Prévention & Performance : 295 études.

En agence, les ingénieurs et conseillers en prévention sont mobilisés et restent vigilants pour identifier dans leurs activités courantes de terrain les situations de travail, les organisations, les équipements favorisant la prévention des risques santé et sécurité au travail et l'amélioration des conditions de travail.

### Action : Contribution à la base de données

Mettre à disposition des entreprises des solutions pratiques de prévention (ex. « solutions chantier », « Prévention et Performance », « question/réponse », analyses AT) issues des retours d'expérience et des études de terrain et pour ce faire créer un espace dédié pour la base de données sur notre site internet [www.preventionbtp.fr](http://www.preventionbtp.fr).

Fiche Action n°3-2								
Action	Acteurs Partenaires	Calendrier						
Partager les pratiques simples et innovantes observées sur les chantiers ou ateliers.	Les collaborateurs OPPBTP	<table border="1"> <thead> <tr> <th>2018</th> <th>2019</th> <th>2020</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	2018	2019	2020			
2018		2019	2020					
Partager le résultat des recherches effectuées pour répondre aux questions posées.								



## SOUS-PROGRAMME 3-3 : ÉTUDES CONDITIONS DE TRAVAIL

---

Les objectifs de ce sous-programme sont de :

- Mettre en place les méthodes et moyens nécessaires à la réalisation chaque année d'études « métiers » en partenariat avec les organisations professionnelles intéressées et avec le soutien essentiel des services de santé. 5 à 10 études par an sont envisagées,
- Engager des études de fond sur des sujets de prévention d'actualité : par ex. Impact du Lean Construction et des chantiers 5S en liaison avec la FFB/UMGO ; développement des synergies BIM et Prévention avec les partenaires du Plan de Transition Numérique ; impact des Robots d'Assistance Physique (RAP) en matière de prévention, etc.

En agence, certains collaborateurs ont été formés comme superviseur ou intervenant dans ces études au côté des services de santé. Ils sont sollicités en fonction du déclenchement de chaque étude, une fois les projets validés par les organisations professionnelles.

Au niveau national, à fin 2019, 6 études métiers sont l'objet de commissions d'amélioration (étancheurs, démolisseurs, coffreurs-bancheurs, maçons, serruriers, canalisateurs) pour définir le plan d'action d'amélioration des conditions de travail, 3 sont en cours de phase d'observation (couvresseurs, plâtriers, électriciens) et 2 sont en cours de réflexion.

## SOUS-PROGRAMME 3-4 : RISQUES CHIMIQUES, ETUDES ET OUTILS TECHNIQUES

Les objectifs de ce sous-programme sont :

- de participer activement à la connaissance scientifique, académique et opérationnelle sur les risques chimiques les plus importants et notamment les risques amiante et silice et certains risques émergents.

À ce titre, l'OPPBTP est partie prenante dans certains projets conséquents au niveau national (ex. projet PMAi : étude et état des lieux sur les risques liés aux particules minérales allongées d'intérêt) et contribue à l'alimentation de la base de données « Carto amiante » sur les valeurs d'empoussièrément en fonction des situations de travail et des modes opératoires.

Le bilan à fin 2019 de ces actions est très positif, avec notamment, pour Carto Amiante, la publication de deux rapports et un troisième en préparation, rassemblant plus de 1000 mesures réalisées sur l'ensemble des régions.

- d'aider les entreprises à mettre en œuvre concrètement la prévention du risque chimique, en leur fournissant **des bases de connaissance complètes (bases de données, conseils de prévention associés) et des outils informatiques adaptés à leur métier** (ex. module d'évaluation du risque chimique présent sur l'espace e-service du site PreventionBTP).

Fin 2019, une quinzaine de règles de l'art SS4 sont finalisées en partenariat avec les organisations professionnelles et seront proposées à la profession via une application accessible à tous.

L'appropriation par les entreprises de ces supports de prévention et leur déploiement sur le terrain contribuent à l'amélioration des conditions de travail des salariés.

### Contribution aux projets Carto amiante, silice, PMAi

Contribution régionale aux études techniques nationales

Fiche Action n°3-4			
Action	Acteurs Partenaires	Calendrier	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Recherche de situations de mesurages</li> <li>Supervision de chantiers</li> <li>Contributions techniques</li> </ul>	OPPBTP	2018	2019





PROGRAMME STRATÉGIQUE

#04

**DÉVELOPPER  
DES SOLUTIONS  
DIGITALES  
AU SERVICE  
DE LA PRÉVENTION**

**HORIZON  
2020**

PLAN STRATÉGIQUE  
PRÉVENTIONBTP



## PROGRAMME PRIORITAIRE N°4 : DIGITAL

---

### **Stratégie digitale : des solutions innovantes pour démultiplier notre action et faciliter la prévention.**

Il s'agit de faciliter la prévention, en développant une stratégie digitale et des outils numériques en mesure de toucher chaque entreprise du Bâtiment et des Travaux Publics, et de leur apporter des services personnalisés partout et tout le temps

En nous appuyant sur les travaux et résultats obtenus depuis le début du plan, nous poursuivons notre chemin pour que la prévention soit perçue positivement et soit effectivement accessible et simple à mettre en œuvre, au travers de l'utilisation des moyens du Digital.

Objectif : un service personnalisé à chaque entreprise, voire à chaque salarié du BTP.

### **Points clés**

Dans le cadre de ce programme, il s'agit notamment de :

- Faire évoluer en permanence notre site internet preventionbtp.fr et les services proposés pour mieux répondre aux besoins et attentes des entreprises : poursuivre le travail déjà engagé sur la personnalisation du parcours des visiteurs du site preventionbtp.fr, aider les entreprises à passer à l'action en leur proposant, en fonction de leurs problématiques de mettre en œuvre des actions concrètes grâce aux services et outils disponibles sur le site internet preventionbtp.fr.

Un travail de fond est réalisé depuis 2019 pour faire évoluer notablement l'offre de service digitale de l'OPPBTP : plus de simplicité, plus de pertinence, plus d'efficacité ; y compris en mobilité, pour faciliter la prévention sur et depuis le terrain. À noter que fin 2019, les visites sur preventionbtp.fr, additionnées à celles de monDOCunique Prem's et celles de PréventionBTP en Direct se monteront à plus 1 800 000 [pour toute la France](#).

### **Les sous-programmes**

Ce programme comporte en 2020 2 sous-programmes (intégration des sous-programmes antérieurs SP4-3 et SP4-4 dans le SP 4-2).

- SP4-1 : Politique digitale future de l'OPPBTP
- SP4-2 : Refonte de l'écosystème digital

**Ces sous-programmes sont pilotés par la direction Communication de l'OPPBTP avec le soutien et la contribution des agences pour participer à certains projets.**

**Préventionbtp-en-direct** (« 'agence en ligne ») qui faisait l'objet d'un projet en 2017 et 2018 est opérationnel depuis mi 2018. Ce service est maintenant intégré à l'offre de service proposée aux entreprises et salariés grâce à la contribution active de collaborateurs des agences.



## PréventionBTPenDirect

Mettre à disposition des professionnels du BTP un service d'information et d'assistance leur permettant **d'obtenir immédiatement des réponses claires et concrètes** à des questions de prévention de premier niveau grâce à une FAQ dynamique, un Chat et des experts en prévention joignables par téléphone.

Fiche Action n°4-4				
Action	Acteurs Partenaires	Calendrier		
		2018	2019	2020
Engagement de 3 conseillers en prévention mis à disposition des professionnels du BTP pour la région Occitanie.	OPPBTB			

[www.preventionbtp.fr](http://www.preventionbtp.fr)  
[www.oppbtp.com](http://www.oppbtp.com)



Preventionbtp



@preventionbtp



PreventionBTP

Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics

AGENCES LANGUEDOC-ROUSSILLON et MIDI-PYRENEES

**PASSEZ SIMPLEMENT À LA PRÉVENTION**

**OPPBTP**  
La prévention BTP